

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_63
id. 1471

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITÉ
DE L'EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DES DEUX RIVES À
VALENCE D'AGEN**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- **travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- **taux de subvention** : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- **subvention maximum** limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier des Deux Rives sollicite une aide départementale pour la réalisation de la 2e tranche de travaux de mise aux normes de l'EHPAD, relative à la mise en conformité de la cuisine centrale se trouvant sur le site de Valence d'Agen. Cette cuisine assure la production des repas pour les deux établissements de Valence d'Agen et de Lamagistère.

Je vous rappelle qu'une subvention de 30 500 € a été accordée au titre d'une 1ère tranche de travaux de mise aux normes de sécurité, par délibération de l'assemblée départementale du 27 juin 2014. Cette 1ère tranche de travaux a été réalisée.

Le coût des travaux de la tranche 2 s'établit à : **191 574,30 € TTC**, répartis comme suit :

- Etudes.....	21 000,00 €
- Construction.....	<u>138 645,25 €</u>
Total H.T.....	159 645,25 €
Total TTC.....	191 574,30 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention Conseil Général.....	30 500,00 €
- Autofinancement	<u>161 074,30 €</u>
Total.....	191 574,30 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération de l'Assemblée du 27 juin 2014 relative à la 1ère tranche de travaux,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde au Centre hospitalier des Deux Rives une subvention de 30 500 € pour la réalisation de la 2ème tranche de travaux de mise aux normes de l'EHPAD, relative à la mise en conformité de la cuisine centrale sur le site de Valence d'Agen ;
- Précise que cette cuisine assure la production des repas pour les deux établissements de Valence d'Agen et Lamagistère ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 204142 sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET